## **Conseil d'administration**

331e session, Genève, 26 octobre-9 novembre 2017



#### **GB.331/INF/1**

## **POUR INFORMATION**

## Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés <sup>1</sup>

#### Table des matières

Ressources	liées aux connaissances
I/1.	Atelier régional de renforcement des capacités: Les statistiques du travail en milieu rural à l'appui de la promotion du travail décent
I/2.	Réunion interrégionale sur la révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93): quatrième réunion du Groupe de travail
I/3.	Atelier régional des statisticiens du travail en préparation de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST)
I/4.	Séminaire et dialogue tripartite sous-régionaux sur les dispositions des accords commerciaux relatives au travail
Normes int	ernationales du travail
I/5.	Cours sous-régional de formation sur la présentation des rapports concernant l'application des conventions et recommandations de l'OIT
Politique d	e l'emploi
I/6.	Atelier sous-régional sur le renforcement du rôle des partenaires sociaux tout au long du cycle des politiques nationales de l'emploi
Entreprises	
I/7.	Réunion interrégionale sur l'économie sociale et solidaire (ESS) au service de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle
rotection	sociale
I/8.	Consultation intersectorielle de l'ASEAN sur les indicateurs

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

	I/9.	Réunion de partage des connaissances sur les prestations de sécurité sociale aux travailleurs indépendants et l'extension de la protection sociale au secteur informel
	I/10.	Atelier de formation OIT-République de Corée sur l'assurance-chômage
	I/11.	Cours de formation sur les politiques du travail et les politiques sociales en faveur du travail décent, Etats des Caraïbes
Gouve	ernanc	e et tripartisme
	I/12.	Réunion sous-régionale sur l'établissement des rapports concernant la SST: Mise en commun de l'expérience acquise à l'appui d'un système efficient de collecte et d'analyse des données
	I/13.	Mécanismes de mise en place et d'évaluation du dialogue social
	I/14.	Séminaire de partage des connaissances sur l'extension des services de l'administration du travail au secteur informel
	I/15.	Prévention et règlement des conflits sur le lieu de travail
	I/16.	Séminaire OIT-ASEAN sur les relations professionnelles dans la région de l'ASEAN
	I/17.	Réunion technique sous-régionale sur les conseils économiques et sociaux
	I/18.	Atelier régional sur l'inspection du travail: Bonnes pratiques mises en œuvre dans les pays arabes
	I/19.	Réunion tripartite sur le renforcement du règlement des conflits du travail par le dialogue social
Condi	itions o	de travail et égalité
		Consultation interrégionale sur le travail décent, la mobilité et les migrations de main-d'œuvre de l'Asie et de l'Afrique vers le Moyen-Orient
	I/21.	Consultation sous-régionale consacrée à l'Alliance 8.7 visant à éradiquer le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des personnes et le travail des enfants, et axée sur l'inspection du travail, le changement porteur de transformations et les partenariats
	I/22.	Atelier sous-régional sur l'anticipation des besoins en compétences visant à faciliter la transition vers une économie plus verte
	I/23.	Réunion régionale sur les compétences et l'avenir du travail: Stratégies pour une croissance inclusive en Asie et dans le Pacifique
	I/24.	Dixième Forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants: Un travail décent pour les travailleurs domestiques dans la région de l'ASEAN
	I/25.	Atelier bipartite de partage des connaissances sur les travailleurs domestiques et les travailleurs à domicile: Conditions de travail, action des pouvoirs publics et organisations syndicales
	I/26.	Forum régional de haut niveau sur l'application de la convention nº 169 relative aux peuples indigènes et tribaux
	I/27.	Atelier sous-régional tripartite visant à coordonner la gouvernance des migrations de main-d'œuvre en Afrique du Nord
Activi	ités po	our les employeurs
		Réunion sous-régionale sur le rôle des organisations d'employeurs et du secteur privé dans le financement et la mise en œuvre
		des ODD

I/29.	Atelier régional sur les services financiers accessibles aux travailleurs en Asie et dans le Pacifique
I/30.	Conférence régionale des pays arabes: L'avenir du travail que nous voulons
I/31.	Atelier régional sur les organisations de travailleurs ruraux: Bonnes pratiques et pratiques innovantes de lutte contre le travail des enfants en Afrique
I/32.	Atelier régional sur le rôle des syndicats dans l'amélioration de la productivité en Afrique
I/33.	Réunion régionale sur les outils permettant de renforcer les normes internationales du travail relatives aux travailleurs domestiques et aux travailleurs migrants

## Propositions approuvées entre juin et octobre 2017

#### Ressources liées aux connaissances

## I/1. Atelier régional de renforcement des capacités: Les statistiques du travail en milieu rural à l'appui de la promotion du travail décent

Date proposée: 11-15 septembre 2017 Lieu: Bangkok, Thaïlande

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (35 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Cambodge, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, République

démocratique populaire lao, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Samoa, Sri Lanka, Royaume des

Tonga, Viet Nam

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 30
 b) représentant des employeurs: 1
 c) représentant des travailleurs: 1

Objectif de l'atelier: Renforcer les capacités du personnel technique des

bureaux nationaux de statistique et des ministères du travail en matière d'évaluation des principaux indicateurs du travail décent en se fondant sur les normes statistiques internationales adoptées par la Conférence internationale des statisticions du travail à sa dix payvième session

des statisticiens du travail à sa dix-neuvième session.

Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951,

Observateurs: Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Banque asiatique de développement

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 110) sur les plantations, 1958, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention (n° 141) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975, convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988, convention (n° 182) sur les pires formes

de travail des enfants, 1999, convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011,

recommandation (n° 201) sur les travailleuses et

travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 202)

sur les socles de protection sociale, 2012

Langue de travail: Anglais

## I/2. Réunion interrégionale sur la révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93): quatrième réunion du Groupe de travail

Date proposée: 25-28 septembre 2017

Lieu: Genève, Suisse

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (25 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie,

Azerbaïdjan, Chili, Chine, République de Corée, Etats-Unis, Finlande, France, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Jordanie, Mexique, Ouganda, Royaume-Uni,

Singapour, Suisse, Tunisie

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 22
 b) représentants des employeurs: 2
 c) représentants des travailleurs: 2

Objectif de la réunion: Débattre des observations formulées au sujet des

propositions élaborées lors de la troisième réunion du groupe de travail, ainsi que des modifications éventuelles à apporter à ces propositions. Celles-ci se présenteront sous la forme d'un projet de résolution; le groupe de travail déterminera en quoi ce projet de résolution devrait être modifié en vue de son examen par la réunion d'experts en

février 2018.

Observatoire économique et statistique d'Afrique

subsaharienne (AFRISTAT)

Organisation internationale des coopératives de production

industrielle, artisanale et de services (CICOPA) Comité de statistique de la Communauté d'Etats

indépendants (CIS-STAT)

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions

de vie et de travail (EUROFOUND)

Office statistique de l'Union européenne (EUROSTAT) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et

l'agriculture (FAO)

Conseil de coopération du Golfe (CCG)

Organisation de coopération et de développement

économiques (OCDE)

Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies

Les femmes et l'emploi dans le secteur informel:

mondialisation et organisation (WIEGO)

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (nº 102) concernant la sécurité sociale

(norme minimum), 1952, convention (nº 111) concernant

la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (nº 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (nº 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, convention (nº 160) sur les statistiques du travail, 1985, convention (nº 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, convention (nº 183) sur la protection de la maternité, 2000, convention (nº 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (nº 170) sur les statistiques du travail, 1985, recommandation (nº 188) sur les agences d'emploi privées, 1997, recommandation (nº 198) sur la relation de travail, 2006, recommandation (nº 201) sur les

travailleuses et travailleurs domestiques, 2011,

recommandation (nº 202) sur les socles de protection

sociale, 2012

Langue de travail: Anglais

## I/3. Atelier régional des statisticiens du travail en préparation de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST)

Date proposée: 9-11 octobre 2017 Lieu: Muscat, Oman

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (20 000 dollars E.-U.)

CCG <sup>1</sup> (20 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Iraq,

Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Yémen

Composition

représentants gouvernementaux: 11

Objectif de l'atelier: Débattre de la faisabilité technique des propositions du

Groupe de travail de l'OIT sur la révision de la Classification internationale d'après la situation dans la

profession (CISP-93).

Observateurs: Commission économique et sociale pour l'Asie

occidentale (CESAO)

Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques

(SESRIC)

Conseil de coopération du Golfe (CCG)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Conseil de coopération du Golfe.

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 111) concernant

la discrimination (emploi et profession), 1958,

convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, convention (n° 189) sur les travailleurses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 170) sur les statistiques du travail, 1985, recommandation (n° 188) sur les agences

d'emploi privées, 1997, recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, recommandation (n° 201) sur les

travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 202) sur les socles de protection

sociale, 2012

Langues de travail: Anglais et arabe

## I/4. Séminaire et dialogue tripartite sous-régionaux sur les dispositions des accords commerciaux relatives au travail

Date proposée: 22 et 23 novembre 2017

Lieu: Bruxelles, Belgique

Financement: Gouvernement de la Belgique (Flandre)

(57 500 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Belgique, Bulgarie, Espagne, Italie, Pays-Bas

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 10 (plus 3 représentants locaux pour le dialogue

tripartite)

b) représentants des employeurs: 10 (plus 3 représentants locaux pour le dialogue

tripartite)

c) représentants des travailleurs: 10 (plus 3 représentants locaux pour le dialogue

tripartite)

Objectifs de la manifestation: i) faire mieux connaître aux mandants de l'OIT les

notions clés et approches des dispositions des accords commerciaux relatives au travail, ainsi que les résultats des travaux de recherche menés par le BIT à

ce propos;

ii) permettre aux mandants de l'OIT d'échanger sur leurs expériences et principales préoccupations et de

réfléchir aux domaines où le BIT pourrait continuer de mener des travaux de recherche à l'appui de

l'exécution du mandat de l'Organisation.

Experts invités: 4 experts internationaux

Observateurs: 50 observateurs locaux de la société civile (dialogue

tripartite seulement)

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998, Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable,

2008, conventions fondamentales de l'OIT <sup>2</sup>

Langue de travail: Anglais

### Normes internationales du travail

## I/5. Cours sous-régional de formation sur la présentation des rapports concernant l'application des conventions et recommandations de l'OIT

Date proposée: 13-15 septembre 2017 Lieu: Georgetown, Guyana

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (40 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique: Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize,

Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque,

Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les

Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago

Composition:

représentants gouvernementaux: 13

Objectif du cours de formation: Former les fonctionnaires chargés de coordonner la

préparation des rapports sur l'application des normes internationales du travail à la planification et à

l'établissement de ces rapports.

Expert invité: 1 consultant

Observateurs: 1 représentant des employeurs au niveau local

1 représentant des travailleurs au niveau local

Langue de travail: Anglais

5

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

### Politique de l'emploi

## I/6. Atelier sous-régional sur le renforcement du rôle des partenaires sociaux tout au long du cycle des politiques nationales de l'emploi

Date proposée: 10 et 11 octobre 2017

Lieu: Tirana, Albanie

Financement: Union européenne (40 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave

de Macédoine, Monténégro, Serbie

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 12
 b) représentants des employeurs: 12
 c) représentants des travailleurs: 6

Objectif de l'atelier: Renforcer le dialogue social concernant l'élaboration et la

mise en œuvre de politiques nationales de l'emploi axées sur les aspects du marché du travail liés à la demande.

Experts invités: Organisation de coopération et de développement

économiques (OCDE)

Fondation européenne pour la formation

Commission européenne

Normes internationales du travail

et/ou autres textes pertinents:

Conventions fondamentales de l'OIT <sup>3</sup>

Langues de travail: Anglais, albanais, macédonien et serbe/bosniaque/croate

### **Entreprises**

## I/7. Réunion interrégionale sur l'économie sociale et solidaire (ESS) au service de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle

Date proposée: 4 et 5 décembre 2017

Lieu: Tunis, Tunisie

Financement: Gouvernement des Pays-Bas (24 000 dollars E.-U.)

Budget ordinaire de l'OIT (47 000 dollars E.-U.)

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Couverture géographique: Afrique du Sud, Brésil, Cameroun, Inde, Kenya, Mali,

Maroc, Mauritanie, Sénégal, Tunisie, Viet Nam

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 11
 b) représentants des employeurs: 11
 c) représentants des travailleurs: 11

Objectifs de la réunion:

i) échanger des données d'expérience sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle;

ii) mettre en place des partenariats et réseaux Sud-Sud dans le domaine de l'ESS et renforcer les partenariats et réseaux existants;

iii) formuler des recommandations et définir les mesures concrètes à prendre pour promouvoir l'ESS aux niveaux régional et international.

Expert invité: 1 spécialiste de l'ESS

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie

formelle, 2015

Langues de travail: Anglais, français et arabe

#### **Protection sociale**

## I/8. Consultation intersectorielle de l'ASEAN <sup>4</sup> sur les indicateurs de renforcement de la protection sociale

Date proposée: 13 août 2017

Lieu: Manille, Philippines

Financement: CTBO (25 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République

démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam

Composition:

représentants gouvernementaux: 80

Objectifs de la consultation: i) permettre aux participants d'acquérir une meilleure

compréhension des indicateurs et modalités de réalisation des ODD relatifs à la protection sociale dans le contexte socio-économique des Etats

membres de l'ASEAN:

7

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

- ii) proposer un cadre de suivi permettant de mesurer les progrès accomplis en vue d'étendre la protection sociale dans l'ensemble des Etats membres de l'ASEAN;
- iii) promouvoir la création, à l'usage des organes sectoriels de l'ASEAN, d'une instance de coordination régionale de la protection sociale.

Experts invités: Commission économique et sociale pour l'Asie et le

Pacifique (CESAP)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et

l'agriculture (FAO)

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Programme des Nations Unies pour le développement

(PNUD)

Programme alimentaire mondial (PAM) Banque asiatique de développement Groupe de la Banque mondiale

Conseil des syndicats de l'ASEAN (ATUC)

Confédération des employeurs de l'ASEAN (ACE)

Experts d'Etats membres de l'ASEAN

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, Déclaration de l'ASEAN sur le renforcement de la protection sociale

Langue de travail: Anglais

## I/9. Réunion de partage des connaissances sur les prestations de sécurité sociale aux travailleurs indépendants et l'extension de la protection sociale au secteur informel

Date proposée: 17 et 18 octobre 2017

Lieu: Alger, Algérie

Financement: Gouvernement de l'Algérie (33 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 5
 b) représentants des employeurs: 5
 c) représentants des travailleurs: 5

Objectifs de la réunion: i) partager l'expérience de l'Algérie en matière de

prestations de sécurité sociale aux travailleurs non

salariés;

- informer les participants de la situation actuelle en ce qui concerne l'extension de la protection sociale au secteur informel:
- iii) présenter une offre de formation de l'Ecole supérieure de la sécurité sociale et permettre la signature d'accords de formation avec les pays intéressés;
- iv) promouvoir et renforcer la coopération Sud-Sud.

Experts invités: Experts du Gouvernement de l'Algérie en matière de

protection sociale

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (nº 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (nº 118) sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962, recommandation (nº 202) sur les socles de protection

sociale, 2012

Langue de travail: Français

### I/10. Atelier de formation OIT-République de Corée sur l'assurance-chômage

6-11 novembre 2017 Date proposée:

Séoul, République de Corée Lieu:

Financement: Gouvernement de la République de Corée

(15 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Indonésie, Malaisie, Philippines

Composition:

représentants gouvernementaux: 3 3 représentants des employeurs: 3

représentants des travailleurs:

Objectifs de l'atelier:

- i) définir les priorités en ce qui concerne la mise en place de systèmes d'assurance-chômage dans les pays cibles, conformément aux conventions de l'OIT sur la sécurité sociale et aux bonnes pratiques internationales en la matière;
- débattre de la manière d'améliorer les modules de formation sur les questions suivantes: les systèmes d'assurance-chômage; l'approche de l'OIT en matière de protection contre le chômage; le dialogue social; les mécanismes institutionnels; la mise en place, le fonctionnement et le suivi et l'évaluation des systèmes d'assurance-chômage;
- iii) réfléchir aux moyens d'améliorer les systèmes nationaux d'assurance-chômage, notamment pour accroître la viabilité du programme sur le plan social et financier.

Experts invités: Spécialistes de l'assurance-chômage

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (nº 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (nº 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988, recommandation (n° 176) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le

chômage, 1988, recommandation (n° 202) sur les socles

de protection sociale, 2012

Castries, Sainte-Lucie

Langue de travail: Anglais

## I/11. Cours de formation sur les politiques du travail et les politiques sociales en faveur du travail décent, Etats des Caraïbes

Date proposée: 27-30 novembre 2017

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (40 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade,

Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les

Grenadines

Composition:

Lieu:

représentants gouvernementaux: 11 représentants des employeurs: 11 représentants des travailleurs: 11

Objectif du cours de formation: Renforcer la capacité des mandants de contribuer à

l'élaboration des politiques du travail et des politiques sociales aux niveaux national, régional et international.

Observateur: Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECO)

Normes internationales du travail

et/ou autres textes pertinents:

Conventions relatives à la gouvernance <sup>5</sup> et conventions

fondamentales de l'OIT 6

Langue de travail: **Anglais** 

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Convention (nº 29) sur le travail forcé, 1930, convention (nº 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (nº 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (nº 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (nº 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (nº 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (nº 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

### Gouvernance et tripartisme

## I/12. Réunion sous-régionale sur l'établissement des rapports concernant la SST 7: Mise en commun de l'expérience acquise à l'appui d'un système efficient de collecte et d'analyse des données

Date proposée: 19 et 20 septembre 2017

Lieu: Alger, Algérie

Financement: Gouvernement de l'Algérie (48 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Mali, Mauritanie, Sénégal

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 6
 b) représentants des employeurs: 3
 c) représentants des travailleurs: 3

Objectifs de la réunion: i) partager l'expérience de l'Algérie en matière de

collecte et d'analyse des données de SST;

réfléchir aux moyens d'améliorer le système actuel de collecte et d'analyse des données en Algérie.

Experts invités: 3 spécialistes nationaux de la collecte et de l'analyse des

données de SST

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985, convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, recommandation (n° 164) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, recommandation (n° 197) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006

Langue de travail: Français

## I/13. Mécanismes de mise en place et d'évaluation du dialogue social

Date proposée: 2 et 3 octobre 2017 Lieu: Dakar, Sénégal

Financement: Gouvernement de l'Algérie (30 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Mali, Mauritanie, Sénégal

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 3
b) représentants des employeurs: 3
c) représentants des travailleurs: 3

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Sécurité et santé au travail.

Objectif de la réunion: Partager l'expérience de l'Algérie en ce qui concerne le

dialogue social et les mécanismes de mise en place et d'évaluation connexes et mettre à profit l'expérience en

la matière des pays partenaires.

Experts invités: 3 experts nationaux

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, recommandation (n° 113) sur la consultation aux échelons industriel et national, 1960, recommandation (n° 152) sur les consultations tripartites relatives aux activités de l'Organisation internationale du Travail,

1976

Langue de travail: Français

### I/14. Séminaire de partage des connaissances sur l'extension des services de l'administration du travail au secteur informel

Date proposée: 10 et 11 octobre 2017 Lieu: Georgetown, Guyana

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (17 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Belize, Dominique, Guyana, Jamaïque, Sainte-Lucie,

Suriname

Composition:

représentants gouvernementaux: 31

Objectif du séminaire: Mettre en commun les données d'expérience et les

enseignements retenus en matière d'administration du travail, en particulier les meilleures pratiques, en vue de l'extension des services de l'administration du travail au

secteur informel.

Expert invité: 1 consultant local

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention (n° 150) sur

l'administration du travail, 1978, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, conventions fondamentales

de l'OIT 8

Langue de travail: Anglais

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

## I/15. Prévention et règlement des conflits sur le lieu de travail

Date proposée: 23 et 24 octobre 2017

Lieu: Alger, Algérie

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (25 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 5
 b) représentants des employeurs: 5
 c) représentants des travailleurs: 5

Objectifs de la réunion:

i) échanger des données d'expérience sur le

règlement des conflits sur le lieu de travail;

ii) promouvoir le dialogue social;

iii) renforcer et promouvoir la coopération Sud-Sud.

Experts invités: Spécialistes de la protection sociale

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Recommandation (n° 158) sur l'administration du travail, 1978, recommandation (n° 163) sur la négociation collective, 1981, recommandation

(nº 198) sur la relation de travail, 2006

Langue de travail: Français

## I/16. Séminaire OIT-ASEAN 9 sur les relations professionnelles dans la région de l'ASEAN

Date proposée: 8 et 9 novembre 2017

Lieu: Hôi An, Viet Nam

Financement: Gouvernement du Japon (76 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Japon,

République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande,

Viet Nam

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 11
 b) représentants des employeurs: 11
 c) représentants des travailleurs: 11

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Objectifs du séminaire:

- échanger des connaissances et des informations sur les pratiques et les dispositions législatives et réglementaires en matière de relations professionnelles et de dialogue social dans les pays de l'ASEAN;
- ii) réfléchir aux moyens d'améliorer les relations professionnelles au niveau régional par le dialogue social;
- iii) débattre des incidences de l'évolution des formes d'emploi sur les relations professionnelles dans la région.

Observateurs: Gouvernement du Japon

Secrétariat de l'ASEAN

Confédération des employeurs de l'ASEAN (ACE)

Conseil des syndicats de l'ASEAN

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98)

sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 154) sur la

négociation collective, 1981

Langue de travail: Anglais

## I/17. Réunion technique sous-régionale sur les conseils économiques et sociaux

Date proposée: 13-16 novembre 2017

Lieu: Sarajevo, Bosnie-Herzégovine

Financement: Union européenne (42 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie,

ex-République yougoslave de Macédoine

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 5
 b) représentants des employeurs: 5
 c) représentants des travailleurs: 5

Objectifs de la réunion:

- i) échanger des données d'expérience sur la mise en place de cadres juridiques et institutionnels solides pour les conseils économiques et sociaux, au moyen d'une approche reposant sur l'apprentissage entre pairs;
- ii) aider les secrétariats des conseils économiques et sociaux à mieux saisir la fonction qui est la leur et à renforcer leurs compétences non techniques;
- iii) examiner et approuver le plan de mise en œuvre des campagnes nationales visant à faire mieux connaître les conseils économiques et sociaux.

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (nº 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Langues de travail:

Anglais, albanais, macédonien et serbe/bosniaque/croate

## I/18. Atelier régional sur l'inspection du travail: Bonnes pratiques mises en œuvre dans les pays arabes

Date proposée: 21-23 novembre 2017 Lieu: Amman, Jordanie

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (20 000 dollars E.-U.)

CTBO (27 600 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Arabie saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats arabes unis,

Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Yémen ainsi que le territoire palestinien

occupé

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 26
 b) représentants des employeurs: 6
 c) représentants des travailleurs: 6

Objectifs de l'atelier:

- i) consolider le réseau de l'inspection du travail dans la région en encourageant la collaboration et le partage des connaissances entre les pays arabes;
- ii) diffuser les bonnes pratiques susceptibles de favoriser l'élaboration de politiques et programmes nationaux;
- iii) renforcer les services d'inspection du travail dans leur rôle de médiation entre la législation du travail, les méthodes de production et les modes de gestion du travail, à l'appui de la transformation durable des conditions de travail des hommes et des femmes;
- iv) encourager la collaboration technique entre les pays participants et l'OIT dans les domaines de l'inspection du travail, de la sécurité et de la santé au travail, de la promotion du travail décent et de l'application effective des conventions de l'OIT sur l'inspection du travail.

Experts invités: 2 experts

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 129) sur l'inspection du travail

(agriculture), 1969, Déclaration de l'OIT sur la justice

sociale pour une mondialisation équitable

Langues de travail: Anglais et arabe

## I/19. Réunion tripartite sur le renforcement du règlement des conflits du travail par le dialogue social

Date proposée: 11 et 12 décembre 2017

Lieu: Bogota, Colombie

Financement: Gouvernement de la Colombie (20 000 dollars E.-U.)

Gouvernement des Etats-Unis (19 300 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Argentine, Chili, Colombie, République dominicaine,

El Salvador, Guatemala, Honduras, Panama, Pérou

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 9

b) représentants des employeurs: 9

c) représentants des travailleurs: 9

Objectifs de la réunion: i) examiner les progrès et les difficultés des mécanismes

existants de prévention, de traitement et de règlement des conflits du travail dans la région dans le domaine des normes internationales du travail et du

renforcement du recours au dialogue social;

ii) analyser les avantages et les inconvénients des mécanismes en place dans la région, afin de recenser les bonnes pratiques et les enseignements à retenir;

iii) recenser les bonnes pratiques et les difficultés de l'action menée par les organisations d'employeurs et de travailleurs en vue de promouvoir le dialogue social en tant qu'outil de prévention et de règlement des

conflits du travail;

iv) définir les domaines où la coopération Sud-Sud

pourrait être encouragée.

Observateur: Commission spéciale de traitement des conflits déférés à

l'OIT (Colombie)

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit

d'organisation et de négociation collective, 1949

Langue de travail: Espagnol

### Conditions de travail et égalité

### I/20. Consultation interrégionale sur le travail décent, la mobilité et les migrations de main-d'œuvre de l'Asie et de l'Afrique vers le Moyen-Orient

Date proposée: 17 et 18 septembre 2017

Lieu: Beyrouth, Liban

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (80 000 dollars E.-U.)

Union européenne (50 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Egypte, Emirats

arabes unis, Ethiopie, Inde, Indonésie, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Maroc, Népal, Oman, Ouganda, Pakistan,

Philippines, Qatar, Sri Lanka, Soudan

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 21
 b) représentants des employeurs: 21
 c) représentants des travailleurs: 21

Objectifs de la consultation: i) faire le point sur les pratiques prometteuses en

matière de protection des droits des travailleurs migrants, ainsi que sur les obstacles qui empêchent de garantir, sur l'axe Asie/Afrique-Moyen-Orient, une répartition plus équitable des avantages de la

migration;

ii) réfléchir aux moyens pratiques d'assurer l'équité des migrations et des recrutements, aux fins d'examen lors des consultations régionales et thématiques appelées à éclairer l'élaboration du Pacte mondial sur

les migrations.

Experts invités: 6 experts issus des milieux universitaires

9 spécialistes des migrations et des droits de l'homme issus d'organisations régionales et internationales

Observateurs: Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de

l'homme (HCDH)

**ONU-Femmes** 

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

(HCR)

Université des Nations Unies (UNU)

Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU

pour les migrations internationales

Commission économique et sociale pour l'Asie

occidentale (CESAO)

Commission économique et sociale pour l'Asie et le

Pacifique (CESAP)

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

Union européenne (UE)

Gouvernement du Royaume-Uni

Gouvernement de la Suisse

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, protocole de 2014 relatif à la

convention sur le travail forcé, 1930.

Langues de travail: Anglais et arabe

# I/21. Consultation sous-régionale consacrée à l'Alliance 8.7 visant à éradiquer le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des personnes et le travail des enfants, et axée sur l'inspection du travail, le changement porteur de transformations et les partenariats

Date proposée: 3-5 octobre 2017

Lieu: Nadi, Fidji

Financement: Gouvernement des Etats-Unis (55 000 dollars E.-U.)

Budget ordinaire de l'OIT (50 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Fidji, Iles Cook, Iles Marshall, Iles Salomon, Kiribati,

Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Royaume

des Tonga, Tuvalu, Vanuatu

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 16
 b) représentants des employeurs: 11
 c) représentants des travailleurs: 11

Objectifs de la consultation:

- permettre aux participants de conseiller le Bureau sur la façon dont la cible 8.7 des objectifs de développement durable (ODD) pourrait être atteinte dans la sous-région du Pacifique;
- ii) faire connaître les politiques et bonnes pratiques permettant de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants d'ici à 2025 et du travail forcé d'ici à 2030;
- iii) échanger des connaissances sur les outils et pratiques à adopter pour atteindre la cible 8.7 du Programme 2030.

Experts invités: 5 spécialistes des domaines suivants: protection de

l'enfant; agriculture et développement rural; migrations;

traite des personnes; et inspection du travail

Observateurs: Union internationale pour la conservation de la nature

(UICN)

Programme des Nations Unies pour le développement

(PNUD)

Conseil d'évaluation éducative du Pacifique Sud

Secrétariat du Forum des îles du Pacifique

Union européenne (EU)

Banque asiatique de développement

Banque mondiale

Représentants de la société civile

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et son protocole, convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

A .. . 1 . : .

Langue de travail: Anglais

## I/22. Atelier sous-régional sur l'anticipation des besoins en compétences visant à faciliter la transition vers une économie plus verte

Date proposée: 3-6 octobre 2017

Lieu: Bangkok, Thaïlande

Financement: Gouvernement du Japon (36 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Cambodge, Indonésie, Myanmar, Philippines, Sri Lanka,

Thaïlande, Viet Nam

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 7
 b) représentants des employeurs: 7
 c) représentants des travailleurs: 7

Objectifs de l'atelier: i) permettre un échange productif d'informations et de

connaissances sur l'analyse des besoins futurs en

compétences;

ii) débattre de l'importance cruciale de recenser les besoins actuels et futurs en compétences et les

déséquilibres du marché du travail dans un cadre

d'action plus large;

iii) élaborer des propositions sur les moyens de répondre

aux besoins futurs en compétences.

Experts invités: 3 experts du gouvernement du Japon

Observateur: Gouvernement de la Thaïlande

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, 102e session de la Conférence internationale du Travail – résolution concernant le développement durable, le travail décent et les emplois verts, 104e session de la Conférence internationale du Travail – résolution concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs

Langue de travail: Anglais

### I/23. Réunion régionale sur les compétences et l'avenir du travail: Stratégies pour une croissance inclusive en Asie et dans le Pacifique

Date proposée: 12 et 13 octobre 2017 Lieu: Bangkok, Thaïlande

Financement: Gouvernement de la République de Corée

(37 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Fidji, Inde, Indonésie, Philippines, Thaïlande, Viet Nam

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 6b) représentants des employeurs: 6

c) représentants des travailleurs: 6

Objectifs de la réunion:

- i) examiner et valider la première version de la publication intitulée *Skills and the Future of Work: Strategies for Inclusive Growth in Asia and the Pacific*;
- ii) permettre aux partenaires tripartites de présenter leurs idées et initiatives dans le domaine des compétences et de l'avenir du travail d'un point de vue national;
- iii) solliciter l'avis des partenaires tripartites sur le projet de publication afin que leurs points de vue puissent être pris en compte dans la version finale.

Experts invités: Experts participant à l'élaboration de la publication intitulée *Skills and the Future of Work: Strategies for* 

Inclusive Growth in Asia and the Pacific

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Recommandation (nº 195) sur la mise en valeur des

ressources humaines, 2004

Langue de travail: Anglais

### I/24. Dixième Forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants: Un travail décent pour les travailleurs domestiques dans la région de l'ASEAN

Date proposée: 25 et 26 octobre 2017 Lieu: Manille, Philippines

Financement: Gouvernements de l'Australie et du Canada

(25 000 dollars E.-U.) CTBO (5 500 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République

démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 20
 b) représentants des employeurs: 14
 c) représentants des travailleurs: 14

Objectifs du forum:

- échanger des informations sur l'expérience acquise, les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques appliquées dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues des forums précédents;
- faire le point sur les politiques et programmes gouvernementaux mis en œuvre, ainsi que sur les initiatives prises par les partenaires sociaux en faveur de la protection des travailleurs domestiques dans la région de l'ASEAN;
- iii) définir les mesures à prendre pour renforcer la protection des travailleurs migrants, en particulier des travailleurs domestiques dans la perspective de l'adhésion à la convention n° 189 de l'OIT;
- iv) adopter des recommandations visant à assurer un travail décent aux travailleurs domestiques et soumettre ces recommandations à l'examen du Comité de l'ASEAN pour la mise en œuvre de la Déclaration de l'ASEAN sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants.

Experts invités: 13 représentants d'organisations régionales et nationales

de la société civile

Observateurs: Gouvernement de l'Australie

Gouvernement du Canada Gouvernement de la Suisse

7 représentants d'organisations internationales familiers

des questions relatives aux travailleurs migrants

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, conventions fondamentales de l'OIT <sup>10</sup>, Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre

Langue de travail: Anglais

## I/25. Atelier bipartite de partage des connaissances sur les travailleurs domestiques et les travailleurs à domicile: Conditions de travail, action des pouvoirs publics et organisations syndicales

Date proposée: 29 et 30 novembre 2017

Lieu: Katmandou, Népal

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (62 500 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Afghanistan, Bangladesh, Inde, Népal, Pakistan, Sri Lanka

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 14b) représentants des travailleurs: 18

Objectifs de l'atelier: i) échanger des informations sur les mesures prises dans

les secteurs du travail domestique et du travail à

domicile dans la sous-région de l'Asie du Sud;

ii) échanger des informations sur l'organisation et la

mobilisation des travailleurs dans ces secteurs; et

iii) élaborer des plans d'action nationaux pour inciter les gouvernements à prendre des mesures et encourager les

organisations de travailleurs à promouvoir la solidarité

aux niveaux intersectoriel et sous-régional.

Experts invités: 3 représentants régionaux des employeurs

20 experts

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (nº 177) sur le travail à domicile, 1996, convention (nº 189) sur les travailleuses et travailleurs

domestiques, 2011

Langue de travail: Anglais

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

## I/26. Forum régional de haut niveau sur l'application de la convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux

Date proposée: 23 et 24 novembre 2017

Lieu: Lima, Pérou

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (106 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Argentine, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Chili,

Colombie, Costa Rica, Equateur, Guatemala, Honduras,

Mexique, Paraguay, Pérou

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 12
 b) représentants des employeurs: 12
 c) représentants des travailleurs: 12

Objectifs du forum:

- i) examiner les défis que pose la stratégie concernant l'action de l'OIT en faveur des peuples autochtones et tribaux <sup>11</sup> adoptée par le Conseil d'administration, ainsi que les possibilités qu'elle offre;
- ii) offrir un espace de dialogue entre les mandants de l'OIT ainsi qu'entre mandants et participants autochtones;
- iii) promouvoir l'instauration éventuelle d'une collaboration et de partenariats entre l'OIT, les organismes internationaux et les partenaires de développement pour renforcer la capacité des mandants et des organisations autochtones en ce qui concerne l'application de la convention n° 169.

Experts invités: 3 experts nationaux

Observateurs: Organisation internationale des employeurs (OIE)

Confédération syndicale internationale (CSI)

Fonds de développement pour les peuples autochtones

d'Amérique latine et des Caraïbes

Coordonnateur des organisations autochtones des Andes Organe de coordination des organisations autochtones du

bassin de l'Amazone

Conseil des autochtones d'Amérique centrale

Agence allemande de coopération internationale (GIZ) Agence espagnole de coopération internationale pour le

développement (AECID)

Office danois du développement international (DANIDA) Agence norvégienne de développement et de coopération

(NORAD)

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Document GB.325/POL/2.

Agence des Etats-Unis pour le développement

international (USAID)

Agricultural Cooperative Development International and

Volunteers in Overseas Cooperative Assistance

(ACDI/VOCA)
Fondation Ford

Fondation Konrad Adenauer

Commission interaméricaine des droits de l'homme

(CIDH)

Cour interaméricaine des droits de l'homme

Groupe de la Banque mondiale

Commission économique pour l'Amérique latine

(CEPAL)

Instance permanente sur les questions autochtones des

Nations Unies

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la

science et la culture (UNESCO)

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Programme des Nations Unies pour le développement

(PNUD)

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de

l'homme (HCDH) ONU-Femmes

Banque interaméricaine de développement (BID)

Centre régional d'appui au Pacte mondial des Nations

Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (nº 169) relative aux peuples indigènes et

tribaux, 1989

Langues de travail: Anglais et espagnol

### I/27. Atelier sous-régional tripartite visant à coordonner la gouvernance des migrations de main-d'œuvre en Afrique du Nord

Date proposée: 6 et 7 décembre 2017

Lieu: Rabat, Maroc

Financement: CTBO (13 200 dollars E.-U.)

Budget ordinaire de l'OIT (4 900 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Egypte, Maroc, Tunisie

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 6
 b) représentants des employeurs: 6
 c) représentants des travailleurs: 6

Objectif de l'atelier: Réfléchir aux moyens de mettre en œuvre la Déclaration

de Hammamet sur la protection des droits des travailleurs

migrants et élaborer un plan d'action à cette fin.

Experts invités: 2 experts internationaux

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 189) sur les travailleures et travailleurs domestiques, 2011, Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de

main-d'œuvre

Langues de travail: Français et arabe

### Activités pour les employeurs

## I/28. Réunion sous-régionale sur le rôle des organisations d'employeurs et du secteur privé dans le financement et la mise en œuvre des ODD

Date proposée: 13 et 14 décembre 2017

Lieu: Belgrade, Serbie

Financement: CTBO (25 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République

yougoslave de Macédoine, Hongrie, République de Moldova, Monténégro, Serbie, Slovénie, Ukraine

Composition:

représentants des employeurs: 20

Objectifs de la réunion: i) faire mieux connaître les moyens d'acquérir une

meilleure compréhension des objectifs de développement durable (ODD), des raisons qui militent en faveur de ces objectifs et de la manière dont les organisations d'employeurs peuvent les intégrer

dans leur stratégie opérationnelle;

ii) permettre aux participants de mieux connaître et maîtriser les possibilités d'accès au financement mixte

et autres formes innovantes de financement.

ODD 8 relatif au travail décent et à la croissance

Expert invité: 1 consultant externe

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

économique

Langue de travail: Anglais

### Activités pour les travailleurs

## I/29. Atelier régional sur les services financiers accessibles aux travailleurs en Asie et dans le Pacifique

Date proposée: 18-22 septembre 2017

Lieu: Singapour

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (41 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Australie, Bangladesh, Cambodge, République de Corée,

Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Malaisie, Népal, Philippines, Sri Lanka, Vanuatu, Viet Nam

Composition:

représentants des travailleurs: 20

Objectif de l'atelier: Donner aux syndicats de la région Asie-Pacifique les

moyens d'améliorer l'accès de leurs membres et membres

potentiels aux services financiers.

Experts invités: 2 spécialistes régionaux des questions syndicales

Langue de travail: Anglais

### I/30. Conférence régionale des pays arabes: L'avenir du travail que nous voulons

Date proposée: 20 et 21 septembre 2017

Lieu: Casablanca, Maroc

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (25 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Algérie, Bahreïn, Egypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc,

Mauritanie, Oman, Tunisie, Yémen, ainsi que le territoire

palestinien occupé

Composition:

représentants des travailleurs: 24

Objectif de la conférence: Réfléchir aux moyens de contribuer à la réalisation de

l'Initiative du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail (en ce qui concerne la protection des droits des travailleurs

dans les pays arabes.

Experts invités: 1 universitaire

2 spécialistes des questions syndicales

Observateurs: Confédération syndicale internationale (CSI)

Confédération syndicale arabe (CSI-AR)

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Conventions fondamentales 12 et conventions relatives à

la gouvernance de l'OIT 13

Langues de travail: Français et arabe

## I/31. Atelier régional sur les organisations de travailleurs ruraux: Bonnes pratiques et pratiques innovantes de lutte contre le travail des enfants en Afrique

Date proposée: 27-29 septembre 2017

Lieu: Accra, Ghana

Financement: Fondation ECLT <sup>14</sup> (50 000 dollars E.-U.)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation

et l'agriculture (FAO) (25 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Libéria, Malawi, Ouganda,

République-Unie de Tanzanie, Tunisie, Zambie,

Zimbabwe

Composition:

représentants des travailleurs: 20

Objectif de l'atelier: Echanger des données d'expérience sur la mise en œuvre

de stratégies de sensibilisation innovantes visant à ce que les travailleurs agricoles des zones rurales s'organisent pour opérer un changement systémique à l'appui de la lutte

contre le travail des enfants.

Experts invités: 1 expert de la FAO

3 experts du gouvernement du Ghana

2 experts employeurs

Observateurs: Réseau de parlementaires de la Communauté économique

des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) contre le

travail des enfants

Normes internationales du travail

et/ou autres textes pertinents:

Convention (nº 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (nº 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999,

convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011

Langues de travail: Anglais et français

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Convention (nº 29) sur le travail forcé, 1930, convention (nº 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (nº 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (nº 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (nº 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (nº 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (nº 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (nº 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Convention (nº 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (nº 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (nº 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention (nº 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Fondation pour l'élimination du travail des enfants dans la culture du tabac.

## I/32. Atelier régional sur le rôle des syndicats dans l'amélioration de la productivité en Afrique

Date proposée: 22-24 novembre 2017 Lieu: Pretoria, Afrique du Sud

Financement: Gouvernement du Japon (40 000 dollars E.-U.)

Budget ordinaire de l'OIT (10 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Afrique du Sud, Botswana, Ethiopie, Ghana, Kenya,

Maurice, Nigéria, Ouganda, Sénégal, République-Unie

de Tanzanie, Zambie

Composition:

représentants des travailleurs: 14

Objectif de l'atelier: Evaluer le résultat des efforts déployés depuis 1997 par la

Confédération japonaise des syndicats (JTUC-RENGO) et le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) pour renforcer le rôle des syndicats dans l'amélioration de

la productivité en Afrique.

Experts invités: JTUC-RENGO

Organisation régionale africaine de la Confédération

syndicale internationale (CSI Afrique)

Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA)

Observateurs: 1 représentant gouvernemental

1 représentant employeur

Productivity SA

Conseil de coordination syndicale d'Afrique australe

Association panafricaine pour la productivité

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949, convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, convention (n° 158) sur le licenciement,

1982.

Langues de travail: Anglais et français

## I/33. Réunion régionale sur les outils permettant de renforcer les normes internationales du travail relatives aux travailleurs domestiques et aux travailleurs migrants

Date proposée: 5-8 décembre 2017

Lieu: Buenos Aires, Argentine

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (40 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Argentine, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Chili,

Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Equateur, Jamaïque, Mexique, Paraguay, Pérou, Trinité-et-Tobago,

Uruguay

Composition:

représentants des travailleurs: 20

Objectifs de la réunion:

- renforcer les connaissances des organisations de travailleurs domestiques portant sur les normes de l'OIT et sur le système de contrôle de leur application;
- échanger des données d'expérience sur la formalisation du travail domestique par la promotion des mécanismes de négociation collective et de dialogue social;
- iii) analyser les principaux obstacles juridiques au plein exercice du droit syndical, du droit de négociation collective et du droit au dialogue social;
- iv) renforcer les points focaux du réseau régional d'organisations de travailleurs domestiques sur les principaux axes migratoires, au niveau régional.

Expert invité:

Fédération internationale des travailleurs domestiques (FITD)

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et son protocole, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 189) sur les travailleures et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie

formelle, 2015

Langues de travail: Anglais et espagnol

Genève, 30 octobre 2017

## Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

Date	Titre de la réunion	Lieu						
AFRIQUE 2017								
23 et 24 octobre	Prévention et règlement des conflits sur le lieu de travail	Alger, Algérie						
22-24 novembre	Atelier régional sur le rôle des syndicats dans l'amélioration de la productivité en Afrique	Pretoria, Afrique du Sud						
6 et 7 décembre	Atelier sous-régional tripartite visant à coordonner la gouvernance des migrations de main-d'œuvre en Afrique du Nord	Rabat, Maroc						
ASIE ET PACIFIQUE 2017								
25 et 26 octobre	Dixième Forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants: Un travail décent pour les travailleurs domestiques dans la région de l'ASEAN	Manille, Philippines						
6-11 novembre	Atelier de formation OIT-République de Corée sur l'assurance-chômage	Séoul, République de Corée						
8 et 9 novembre	Séminaire OIT-ASEAN sur les relations professionnelles dans la région de l'ASEAN	Hôi An, Viet Nam						
29 et 30 novembre	Atelier bipartite de partage des connaissances sur les travailleurs domestiques et les travailleurs à domicile: Conditions de travail, action des pouvoirs publics et organisations syndicales	Katmandou, Népal						
EUROPE 2017								
13-16 novembre	Réunion technique sous-régionale sur les conseils économiques et sociaux	Sarajevo, Bosnie-Herzégovine						
22 et 23 novembre	Séminaire et dialogue tripartite sous-régionaux sur les dispositions des accords commerciaux relatives au travail	Bruxelles, Belgique						
13 et 14 décembre	Réunion sous-régionale sur le rôle des organisations d'employeurs et du secteur privé dans le financement et la mise en œuvre des ODD	Belgrade, Serbie						
AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES 2017								
10-11 octobre	Séminaire de partage des connaissances sur l'extension des services de l'administration du travail au secteur informel	Georgetown, Guyana						
23-24 novembre	Forum régional de haut niveau sur l'application de la convention nº 169 relative aux peuples indigènes et tribaux	Lima, Pérou						
27-30 novembre	Cours de formation sur les politiques du travail et les politiques sociales en faveur du travail décent, Etats des Caraïbes	Castries, Sainte-Lucie						
5-8 décembre	Réunion régionale sur les outils permettant de renforcer les normes internationales du travail relatives aux travailleurs domestiques et aux travailleurs migrants	Buenos Aires, Argentine						
11-12 décembre	Réunion tripartite sur le renforcement du règlement des conflits du travail par le dialogue social	Bogota, Colombie						

Date

Titre de la réunion

INTERRÉGIONAL
2017

21-23 novembre

Atelier régional sur l'inspection du travail: bonnes pratiques mises en œuvre dans les pays arabes

4 et 5 décembre

Réunion interrégionale sur l'économie sociale et solidaire (ESS) au service de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle